

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21570106100016

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE BOUZONVILLE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	Sans Objet
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	6
D - Bilan synthétique	7
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	8

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	
Vue d'ensemble	9
A1.1 - Dépenses d'investissement	
A1.2 - Recettes d'investissement	10
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	11
A2.2 - Recettes de fonctionnement	12
Vue détaillée	13
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan
B - Compte de résultat
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)
D - Balance des comptes

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	14
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	15
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	20
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	21
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	22
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - CFU - 2024

B7.9 - Autres engagements reçus	
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	23
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	24
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
C2.1 - Situation des AP	
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	Sans Objet
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	27
D - Autres éléments d'information	31
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	
D7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
E - Etat des Contrôles du Compte Financier	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	35

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs
	4001

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	3993447

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	979.15
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1255.98
3	Dépenses d'équipement brut / population	411.06
4	Encours de dette / population (2)/(3)	935.25
5	DGF / population	132.93
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	40.85 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	84.8445 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	22.04 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	15.16 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	74.4632 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	4.913292

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	
	I B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
	Prévision budgétaire totale	A	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	2 751 564,55	5 019 186,06	7 770 750,61	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 481 024,46	4 643 982,00	10 125 006,46	
	Dépenses réalisées (1)	E	2 002 174,50	4 765 297,21	6 767 471,71	
	Restes à réaliser	F	103 977,47	0,00	103 977,47	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	749 390,05	253 888,85	1 003 278,90	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-762 678,71	49 443,23	-713 235,48	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-13 288,66	303 332,08	290 043,42	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-103 977,47	0,00	-103 977,47	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-117 266,13	303 332,08	186 065,95	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	103 977,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	7 050,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	96 927,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES							I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N							F
Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)		Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)		SP	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)		SP	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)			0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)			0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité			0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne			0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB			31,33 0	0,00	1 625 400,00	0,00	
TFPNB			44,28 0	0,00	94 981,00	0,00	
CFE			0,00 0	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires			11,02 0	0,00	61 338,00	0,00	
TOTAL					1 781 719,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	II
	A
I – L'assemblée délibérante a voté le budget : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) : - Fonctionnement : 0% - Investissement : 0% IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre. V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 256,00	28 362,44	53,26	7 050,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	27 100,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 966 923,41	1 575 161,00	31,71	96 927,47	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	42 000,00	41 123,57	97,91	0,00	
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	5 089 279,41	1 644 647,01	32,32	103 977,47	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	386 240,29	346 037,29	89,59	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	386 240,29	346 037,29	89,59	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 475 519,70	1 990 684,30	36,36	103 977,47	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 504,76	11 490,20	208,73	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre en investissement	5 504,76	11 490,20	208,73	0,00	
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	5 481 024,46	2 002 174,50	36,53	103 977,47	
001	Solde d'exécution négatif reporté	762 678,71				
	Total des dépenses de la section d'investissement	6 243 703,17	2 002 174,50		103 977,47	

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	2 998 049,00	363 931,90	12,14	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 650 000,00	1 000 000,00	60,61	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	533 464,64	539 902,83	101,21	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	484 368,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement		5 665 881,64	1 903 834,73	33,60	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	577 821,53	847 729,82	146,71	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre en investissement		577 821,53	847 729,82	146,71	0,00	
Total des recettes d'investissement de l'exercice		6 243 703,17	2 751 564,55	44,07	0,00	
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00				
Total des recettes de la section d'investissement		6 243 703,17	2 751 564,55		0,00	

(1) Recettes justifiées non litigieuses.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions (réglementaires et réglementaires applicables)

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 660 655,00	1 660 034,92	0,00	1 660 034,92	99,96	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 673 100,00	1 600 279,05	0,00	1 600 279,05	95,65	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	527 200,00	516 967,87	0,00	516 967,87	98,06	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 860 955,00	3 777 281,84	0,00	3 777 281,84	97,83	0,00
66	Charges financières	182 205,47	119 450,33	0,00	119 450,33	65,56	0,00
67	Charges spécifiques	23 000,00	20 835,22	0,00	20 835,22	90,59	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		4 066 160,47	3 917 567,39	0,00	3 917 567,39	96,35	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	577 821,53	847 729,82	0,00	847 729,82	146,71	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		577 821,53	847 729,82	0,00	847 729,82	146,71	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		4 643 982,00	4 765 297,21	0,00	4 765 297,21	102,61	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		4 643 982,00	4 765 297,21	0,00	4 765 297,21		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	5 000,00	1 041,63	0,00	1 041,63	20,83	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 500,00	187 822,29	20 304,91	208 127,20	115,31	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 364 443,00	1 362 736,00	0,00	1 362 736,00	99,87	0,00
731	Fiscalité locale	1 604 934,00	1 816 444,40	0,00	1 816 444,40	113,18	0,00
74	Dotations et participations	941 946,31	740 304,57	11 000,00	751 304,57	79,76	0,00
75	Autres produits de gestion courante	165 400,00	219 907,27	19 214,79	239 122,06	144,57	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 282 223,31	4 328 256,16	50 519,70	4 378 775,86	102,73	0,00
76	Produits financiers	0,00	4,50	0,00	4,50	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	302 104,80	0,00	302 104,80	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	326 810,70	326 810,70	0,00	326 810,70	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		4 589 034,01	4 957 176,16	50 519,70	5 007 695,86	109,12	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 504,76	11 490,20	0,00	11 490,20	208,73	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		5 504,76	11 490,20	0,00	11 490,20	208,73	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		4 594 538,77	4 968 666,36	50 519,70	5 019 186,06	109,24	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	49 443,23					
Total des recettes de la section de fonctionnement		4 643 982,00	4 968 666,36	50 519,70	5 019 186,06		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organe prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 060 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					7 060 000,00									
0	CREDIT AGRICOLE	31/12/2003	2004-02-25	20/05/2004	720 000,00	V		0,025	0,025	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	CCM DU VAL DE NIED	18/12/2006	2006-12-18	31/12/2008	570 000,00	F		3,950	3,950	EURO	M	X Autres	N	A-1
0	CAISSE DES DEPOTS	08/12/2008	2008-12-08	01/01/2010	800 000,00	F		4,520	4,520	EURO	A	C	N	A-1
0	CCM DU VAL DE NIED	15/12/2009	2009-12-15	31/01/2010	180 000,00	F		3,900	3,900	EURO	M	X Autres	N	A-1
0	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE	01/12/2010	2010-12-01	25/01/2011	100 000,00	F		3,190	3,190	EURO	M	X Autres	N	A-1
0	CCM DU VAL DE NIED	05/07/2011	2011-12-01	31/12/2011	450 000,00	F		4,100	4,100	EURO	M	X Autres	N	A-1
00017032403	CCM DU VAL DE NIED	28/05/2018	2018-06-18	30/09/2018	380 000,00	F		1,440	1,440	EURO	M	X Autres	O	A-1
0042552	LA BANQUE POSTALE	19/07/2016	2016-09-15	01/12/2016	700 000,00	F		1,230	1,230	EURO	T	X Autres	N	A-1
05925787	BANQUE POPULAIRE LORRAINE	11/12/2018	2019-01-14	14/02/2019	380 000,00	F		1,640	1,640	EURO	M	X Autres	N	A-1
164226 / 5618822	CAISSE DES DEPOTS	20/03/2022	2024-11-01	01/02/2025	1 000 000,00	F		3,400	3,400	EURO	T	X Autres	N	A-1
5059743	CAISSE DES DEPOTS	01/07/2014	2014-11-01	01/11/2014	700 000,00	V		2,000	2,000	EURO	T	X Autres	N	A-6

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dici- té des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
5774091	CAISSE D EPARGNE	02/07/2019	2019-07-05	05/11/2019	200 000,00	F		0.610	0.610	EURO	T	X Autres	N	A-1
86473981135	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	2020-12-26	10/03/2021	400 000,00	F		0.660	0.660	EURO	T	X Autres	N	A-1
emprunt 2013	CREDIT MUTUEL VAL DE NIED	02/07/2013	2013-11-01	30/11/2013	500 000,00	F		3.650	3.650	EURO	N	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - CFU - 2024

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								O/N	
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 080 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux véritable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 241 920,05					325 783,18	58 317,85	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 241 920,05					325 783,18	58 317,85	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V		0,025	10 267,97	95,11	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	79 236,51	2,00	F		3,350	37 335,58	3 933,50	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	270 305,10	5,00	F		4,520	47 253,87	14 353,67	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,900	13 812,27	293,53	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	6 665,92	1,00	F		3,190	6 606,72	327,84	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	57 500,00	1,92	F		4,100	30 000,00	3 023,76	0,00	0,00
00017032403	N	0,00	A-1	259 666,92	13,67	F		1,440	18 999,96	3 687,40	0,00	0,00
0042552	N	0,00	A-1	411 250,00	11,75	F		1,230	35 000,00	5 327,44	0,00	0,00
05929787	N	0,00	A-1	267 583,57	14,08	F		1,640	18 999,96	4 657,15	0,00	0,00
164226 / 5618822	N	0,00	A-1	1 000 000,00	40,00	F		3,400	0,00	0,00	0,00	0,00
5059743	N	0,00	A-6	341 250,00	9,75	V		1,500	35 000,00	14 312,07	0,00	0,00
5774091	N	0,00	A-1	96 520,72	4,75	F		0,610	19 966,49	664,95	0,00	0,00
86473981135	N	0,00	A-1	324 163,83	16,00	F		0,660	19 147,00	2 218,52	0,00	0,00
emprunt 2013	N	0,00	A-1	127 777,48	3,83	F		3,650	33 333,36	5 322,91	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - CFU - 2024

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 241 920,05					325 783,18	58 317,85	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS									
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX									
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)									
IV									B1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal antérieurement éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
5059743	CAISSE DES DEPOTS	700 000,00	341 250,00	6	20,00				0,00	0	1,500	14 312,07	0,00	9,12
TOTAL (A)		700 000,00	341 250,00						0,00			14 312,07	0,00	9,12
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		700 000,00	341 250,00						0,00			14 312,07	0,00	9,12

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou Rcat entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices, hors zone euro ou Ecart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ÉTATS ANNEXÉS
		IV
		B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	14	0	0	0	
		% de l'encours	90,87	0,00	0,00	0,00	0,00
		Montant en euros	3 400 670,05	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV	
	B1.8	

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)				
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont
TOTAL	0,00	0,00	0,00	Intérêts (3) Capital
Aucuns des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00
Aucuns des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS				B2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS				
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €			
	Catégories de biens amortis			
L	Frais d'études		5	16/03/2023
L	Frais de recherches et développement		5	16/03/2023
L	Frais d'insertion		2	16/03/2023
L	Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études		5	16/03/2023
L	Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations		15	16/03/2023
L	Brevets, licences, marques et procédés, logiciels, site internet, droits et valeurs similaires		2	16/03/2023
L	Autres immobilisations incorporelles		5	16/03/2023
L	Bâtiments légers, abris		10	16/03/2023
L	Pompes, appareils électroniques, installations de chauffage (y compris chaudières)		10	16/03/2023
L	Installation de ventilation		10	16/03/2023
L	Autres installations et matériels techniques		8	16/03/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers		10	16/03/2023
L	Immeubles de rapport		20	16/03/2023
L	Matériel et outillage de voirie		20	16/03/2023
L	Matériel de transport		5	16/03/2023
L	Voitures		5	16/03/2023
L	Camions et véhicules industriels		8	16/03/2023
L	Matériel informatique (serveurs, unités centrales, écrans, claviers, imprimantes, périphériques dive		3	16/03/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique (photocopieurs, machines à calculer, terminaux de pale		5	16/03/2023
L	Mobilier		10	16/03/2023
L	Autres Immobilisations corporelles		6	16/03/2023
L	Biens renouvelables d'un montant inférieur ou égal à 1 500 TTC		1	16/03/2023

IV - ÉTATS ANNEXÉS	
B -ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	IV
	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS		
Norm des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		
Personnes de droit privé	183 850,00	
Associations	183 850,00	
ACAB	12 000,00	
AMICALE DES ANCIENS DE LA PROVIDENCE	400,00	
AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUZONVILLE	2 000,00	
ARES GYM	1 500,00	
ART MARTIAL	2 900,00	
ARTISANAT RECREATIF	300,00	
ATHLETIC CLUB	2 500,00	
BARYTENBAS	1 000,00	
CHORALE SAINTE CROIX	500,00	
CIRCUIT COURT	600,00	
CLUB DE BASKET	5 000,00	
CLUB DES ARCHERS	1 250,00	
COB	19 600,00	
COLLECTIONNEURS DU VAL DE NIED	300,00	
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	70 000,00	
CRESCENDO	500,00	
DISCUS CLUB	500,00	
ENFANTS CANCER SANTE	500,00	
FNACA	300,00	
GROUPEMENT DES PORTE DRAPEAUX	300,00	
GYM DETENTE ADULTE	1 000,00	
HANDBALL	24 000,00	
IAB	2 000,00	
JUDO CLUB	6 000,00	
KARTING CLUB	2 500,00	
LA BOULE BOUZONVILLOISE	500,00	
LES AILES DE LA NIED	2 500,00	
LES BLOUSES ROSES	500,00	
MARCHEURS DE LA NIED	500,00	
NAUTIC CLUB	4 000,00	
NIED'ABEILLES	500,00	
OHVB	7 000,00	
SOCIETE D'AVICULTURE	500,00	
SOCIETE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	300,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	IV
	B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,98	2,84	21,82	21,82	15,82	2,00	17,82
Adjoint technique Principal 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	4,00	1,86	5,86	5,86	3,86	2,00	5,86
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,98	0,98	3,96	3,96	2,96	0,00	2,96
Agent de Maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de Maîtrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - CFU - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,88	1,88	1,88	0,00	1,88
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,88	1,88	1,88	0,00	1,88
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de Service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Principal 1ère Classe							
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		33,98	3,72	37,70	28,70	3,00	31,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N			IV
			B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A Autres	CDD Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A	CDD Contractuel
Rédacteur	B	ADM		0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Spécialité,
CULT : Culturel
ANIM : Animation,
POL : Police,
POMP : Sapeurs-pompiers,
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Naïf du contrat (cette généralité de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1* : Accroissement annuel de l'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2* : Accroissement saisonnier de l'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5* : Entités collectives territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6* : Entités collectives territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-5 : Contratuel territorial sur une durée déterminée en qualité de fonctionnaire titulaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-10.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné (emploi vacant territorial) ne satisfait pas les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.332).
- 333-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE						C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	28 362,44	17 722,44	0,00	0,00	10 640,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	32 571,86	6 295,15	0,00	0,00	26 276,71	0,00
A125	Constructions	396 614,49	297 025,78	0,00	0,00	99 588,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	262 260,46	43 919,40	0,00	0,00	218 341,06	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		719 809,25	364 962,77	0,00	0,00	354 846,48	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	28 362,44	17 722,44	0,00	10 640,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	32 571,86	6 295,15	0,00	26 276,71	0,00
A125	Constructions	396 614,49	297 025,78	0,00	99 588,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	262 260,46	43 919,40	0,00	218 341,06	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		719 809,25	364 962,77	0,00	354 846,48	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	3 948,00	0,00	0,00	0,00	3 948,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16 236,00	3 432,00	0,00	0,00	12 804,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	296 064,81	229 778,44	0,00	0,00	66 286,37	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	58 110,24	54 750,00	0,00	0,00	3 360,24	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	272 755,61	53 694,55	0,00	0,00	219 061,06	0,00
TOTAL		647 114,66	341 654,99	0,00	0,00	305 459,67	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	3 948,00	0,00	0,00	3 948,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16 236,00	3 432,00	0,00	12 804,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	296 064,81	229 778,44	0,00	66 286,37	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	58 110,24	54 750,00	0,00	3 360,24	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	272 755,61	53 694,55	0,00	219 061,06	0,00
TOTAL		647 114,66	341 654,99	0,00	305 459,67	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La notation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La notation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

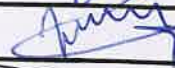
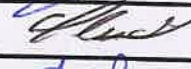
Contre : 0

Abstentions : 0

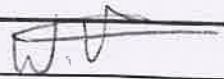
Date de convocation : 08.04.2025

Présenté par (1), Armel CHABANE
A, le Bouzonville, le 14.04.2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A, le Bouzonville, le 14.04.2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ARSLAN Omer , Conseiller	
AUBIN Marie-Christine , Conseillère	
AUGEROT Gaston , Adjoint au Maire	
CHABANE Armel , Maire	
COLAKER Halime , Adjointe au Maire	
DALSTEIN Françoise , Adjointe au Maire	
GLODEN Roland , Adjoint au Maire	
GLUCK Cathy , Adjointe au Maire	
GOELLER Esther , Conseillère	
GUERSING Tiffany , Conseillère	
HART Nicolas , Conseiller	
HEUSSER Jean-Yves , Conseiller	
JUNGMANN Sandrine , Conseillère	
LECHNER Gaston , Conseiller	
LINDEN Alain , Adjoint au Maire	
MEYER Fabrice , Conseiller	
MURGIA Marie-Line , Conseillère	
OLLINGER Guy , Adjoint au Maire	
OUAZANE Isabelle , Conseillère	
QUADRINI Mike , Conseiller	

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - CFU 2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
REBERT Matthieu , Conseiller	
RICATTE Pascal , Conseiller	
RIGAUD Michèle , Adjointe au Maire	
RIOS Cécile , Conseillère	
SCHNEIDER Stéphane , Conseiller	
WEILAND Thierry , Conseiller	
WITTISCHE Dominique , Conseillère	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidence » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.